

4. L'homologation : mode d'emploi

La réglementation autour de l'utilisation des produits phytosanitaires en PPAM.

Objectifs

Un point sur la réglementation, sur les procédures et démarches nécessaires à l'homologation des produits de protection des PPAM sera fait. Ensuite et en fonction de ces informations, seront abordés le mode d'emploi et les différentes rubriques nécessaires à une bonne utilisation du site homologation de l'iteipmai.

Public

Tout public

Contenu

Compte tenu de la mise en application progressive de la loi d'avenir pour l'agriculture, le contenu de la formation pourra évoluer en fonction de ces actualités réglementaires dans les prochains mois.

- Pourquoi une homologation ("tout produit non autorisé est interdit") ?
- Le processus d'homologation (présentation des différents organismes entrant en interaction, les conditions requises pour faire homologuer un produit et schéma de fonctionnement, présentation des cas où cela pose problème, situation finale...)
- les différentes réglementations auxquelles sont soumises les PPAM / l'homologation (réglementation résidus/plantes alimentaires, réglementation résidus/pharmacopée...)
- La problématique résidus, comment cela fonctionne ? (classification des PPAM alimentaires, définition des résidus, études de métabolismes, définition d'une LMR, essais résidus nécessaires pour un dépôt de dossier, évolutions de la réglementation résidus...)
- Le catalogue des usages (objectifs, classification, et conséquences...)
- Nouvelles réglementations (substances candidates à substitution, LAAF – nouvelles missions ANSES, adaptation arrêté 2006 au rgl CLP...)
- Réglementation sur l'usage des PPP en PPAM (qui donne l'homologation, conditions d'emploi à respecter et conditions réglementaires)
- Réglementation certiphyto (conseillers, applicateurs, agriculteurs...)
- Comment retrouver les PPAM sur nouveau site de référence en fonction du nouveau catalogue des usages ?
- Site homologation, comment faire sa recherche ?

Pré-requis :

Connaissance minimale des produits.

Responsable :

Aurélié DELLA-TORRE

Intervenant :

Aurélié DELLA-TORRE
Sara NEUVILLE

Durée :

1 journée

Date :

4 décembre 2015
10h – 16h

Lieu :

GDS (5^{ème} étage)
149 rue de Bercy
75012 Paris

Tarif HT :

85€ adhérent
100 € non adhérent

Le repas sera à la charge de chaque personne suivant la formation

N° de déclaration : 52 49 02145 49

La Croix de Belle Tête – Melay – BP 80009 – 49120 CHEMILLE
Tél. 02 41 30 30 79 – fax 02 41 30 59 48 – iteipmai@iteipmai.fr

Bulletin d'inscription

M.

Organisme

Adhérent iteipmai oui non

Adresse :
.....

Tél. Fax

Courriel

Je m'inscris à la formation :